

DEPARTEMENT DE LA MANCHE
ARRONDISSEMENT D'AVRANCHES
COMMUNE DE PONTORSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FÉVRIER 2015

En exercice :	27	L'an deux mil quinze, le douze février, à vingt heures quinze, les membres du Conseil Municipal de la commune de Pontorson étant réunis en Mairie de Pontorson après convocation légale, sous la présidence de Monsieur André DENOT, Maire. <u>Membres présents</u> : Mme AMELINE FRESNEAU Mariannick, M. BELLOIR André-Jean, M. BICHON Vincent, M. CACHERA Daniel, Mme CHANVRY Alda, Mme CHESNAY Delphine, Mme COLLIN Armelle, M. DECHANCÉ Eric, M. DELAMARCHE Vincent, Mme DELÉPINE Véronique, M. DENOT André, , Mme DOBETZKY Christelle, M. DUPRÉ Frédéric, Mme FAUCONNIER Sylvie, Mme FLEURY-LENDORMY Maryvonne, M. GAVARD Jean-Yves, M. GAZENGEL Michel, Mme HAMON Catherine, M. LEMÉTAYER Claude, Mme MASSIN Emilie, M. ROYER Philippe, M. RUAUX Christophe, Mme SHVAN Nicole. <u>Absents</u> : Mme DESGRANGES Noëlle, M. BARRÉ Jean-Noël, M.GANCHE Jean-Luc, Mme GARDIN Isabelle. <u>Procurations</u> : Mme DESGRANGES Noëlle à M. GAVARD Jean-Yves Secrétaire de séance: M. RUAUX Christophe
Présents :	23	
Absents :	4	
Procurations :	1	
Votants :	24	
Date de convocation :		
Le 6 Février 2014		

2015/01 Débat d'orientations budgétaires

Vu l'article L 2312 1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L 1111-2 du code général des collectivités territoriales,

Le conseil municipal procède au débat d'orientations budgétaires de 2015,

Monsieur le Maire rappelle qu'un débat d'orientations budgétaires doit être tenu en conseil préalablement au vote du budget, que ce débat ne donne pas lieu à un vote. Monsieur le Maire passe ensuite la parole à M. Bichon qui présente les résultats de clôture 2014 hors restes à réaliser et charges et produits rattachés

	Résultat de fonctionnement	Résultat d'investissement
Budget principal	+ 2 597 965.70	- 256 956.43
Budget annexe éco quartier		- 4 151.93
Budget annexe parc d'activités	+ 30 091.34	148 051.09
Budget annexe eau	+ 94 390.36	- 60 393.71

Le budget principal présente 1 205 004.38 € de restes à réaliser en dépenses et 121 110 € en recettes soit un solde de – 1 083 894,38 €.

Les restes à réaliser correspondent aux travaux d'aménagement de la place Leclerc, à la restauration du prêche, à la voirie 2014, au chauffage de l'église, à l'acquisition de terrains et de matériels.

Concernant les impôts locaux il est prévu de maintenir en 2015 les taux de 2014. A titre de comparaison, M. Bichon présente le produit des impôts locaux de Pontorson et de Communes voisines.

Monsieur le Maire ajoute que les taux sont une chose mais que les bases sont tout aussi importantes et qu'il existe des différences notables d'une Commune à l'autre.

Compte tenu de la participation des collectivités locales au redressement des finances publiques, la dotation globale de fonctionnement va diminuer pour toutes les collectivités, pour Pontorson elle est estimée à 717 082 €. Elle était de 795 164 € en 2014, la baisse s'explique d'une part par la contribution au redressement des comptes publics (70 000 €) et par la variation négative de la population (- 7 700 €). Sur la période 2015-2017 c'est donc 210 000 € de dotation globale de fonctionnement que la Commune devrait perdre. Monsieur le Maire informe le Conseil des possibilités de conserver la dotation globale de fonctionnement (DGF) en optant pour le statut de Commune nouvelle voire de bénéficier d'une DGF bonifiée pour les Communes de plus de 5 000 habitants. Monsieur Cachera demande ce que représente en pourcentage des recettes de fonctionnement de la Commune la baisse de DGF. Monsieur Dehancé demande quelles sont les composantes de la DGF et craint que, les Communes n'ayant pas été traitées à la base de la même façon, les inégalités se reproduisent d'année en année.

Monsieur Bichon présente ensuite le tableau relatif à l'état de la dette pour les années à venir et précise qu'il conviendra d'y intégrer les emprunts qui seront réalisés, les taux sont aujourd'hui encore plus bas que lorsque la Commune a remboursé des emprunts en septembre dernier.

Sur l'organisation des budgets, M. Bichon indique que la maquette budgétaire relative à l'éco-quartier sera reprise pour regrouper les différentes opérations de lotissement. Monsieur le Maire ajoute que ces projets de viabilisation de terrains répondent au choix de la municipalité d'avoir une politique foncière pour satisfaire les demandes des familles. Monsieur Bichon liste les différents terrains concernés. Monsieur le Maire précise que les 720 000 € proposés portent sur l'acquisition de terrains et la viabilisation d'une partie des parcelles. Monsieur Belloir explique l'intérêt de maintenir la population afin de ne pas perdre de dotation.

Madame Delépine présente le projet de regroupement des deux écoles publiques :

L'opération est estimée à 800 000 € HT et les subventions envisagées s'élèvent à 312 000 €. Tous les travaux ne seront pas réalisés en 2015, néanmoins afin de ne pas retarder cette opération dont le calendrier est contraint, il est proposé de budgétiser l'intégralité de la somme. D'autre part, il est prévu de budgétiser 10 000 € pour l'équipement informatique de l'école Louis Pergaud.

Concernant la restauration de l'église Notre Dame, M. Belloir indique que l'étude est actuellement en phase APS. Selon le calendrier prévisionnel le dossier de consultation des entreprises pourrait être prêt fin juin.

Sous réserve du délai d'obtention du permis de construire et d'accord de financement, les travaux pourraient donc commencer au 2ème semestre 2015. L'enveloppe financière prévisionnelle des travaux a été fixée à 660 000 € HT soit 792 000 € TTC.

Le maître d'œuvre proposera un découpage en tranches de l'opération afin de concilier les impératifs financier et technique. Le taux de subvention maximum est de 55 %, il est proposé de budgétiser 40 % de subvention en recette. Monsieur le Maire ajoute qu'il s'agit d'un lourd investissement pour la Commune qui ne doit pas se faire sur une seule année. Aujourd'hui il ne pleut plus dans l'église, si d'autres dossiers sont plus urgents, il conviendra d'échelonner les travaux de restauration sur plusieurs exercices.

Madame Dobetzky expose qu'après les travaux de clos et de couvert du prêche, le conseil devra s'interroger sur le devenir du bâtiment et l'utilisation qu'il souhaite en faire. Monsieur Belloir ajoute que les travaux de couverture devraient être terminés d'ici quinze jours. Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a adressé une demande de fond de concours à la Communauté de Communes Avranches-Mont Saint Michel, afin d'obtenir un financement comme ce fut le cas pour la restauration d'un bâtiment inscrit appartenant à la Commune de Ducey.

Monsieur le Maire évoque ensuite la question de la démolition de l'ancien collège. Quelques contacts ont été pris mais dans tous les cas le terrain ne pourrait être cédé qu'une fois les bâtiments détruits. Le cout de la démolition est estimé à 250 000 € HT, une fiche a été établie dans le cadre du projet de contrat de territoire pour l'obtention d'une subvention à hauteur de 24 %. Toutefois, si la Commune obtient cette subvention elle devra soit être maître d'ouvrage de l'opération soit céder le terrain gratuitement au constructeur.

M. Royer présente le projet de City stade. L'opération est estimée à 65 000 € HT, et peut bénéficier de subventions dans le cadre du contrat de territoire et de la dotation d'équipement des territoires ruraux. Le terrain multisports sera situé à proximité du stade et ouvert en permanence. Monsieur Delamarche demande quelle est sa superficie. Monsieur Royer répond qu'elle est de 25 mètres sur 12 mètres. Monsieur Gazengel demande si le projet est communal ou communautaire, M. Royer répond qu'il est communal. Monsieur le Maire précise que le terrain multisports sera situé à proximité des établissements scolaires mais que l'emplacement exact n'est pas définitivement arrêté.

Monsieur Belloir fait part au conseil des différents projets d'aménagement :

Etude d'extension urbaine : Il est proposé de poursuivre les démarches entreprises avec la DDTM, le Conseil régional et l'ADEME.

Secteur de la gare : Les résultats de l'étude commandée par la Région et Gare et connexions seront connus à la fin du premier semestre. Une consultation de maîtrise d'œuvre pourra alors être lancée par la Commune pour l'aménagement du secteur. Il convient d'aménager l'ancienne gare de marchandises et d'y réaliser une gare routière, d'offrir davantage de stationnement dans ce secteur. Monsieur Bichon ajoute que la délégation de service public (DSP) obtenue par Transdev dans le cadre des travaux de rétablissement du caractère maritime du Mont Saint Michel prévoit la réalisation d'un parking sur l'emplacement de l'ancienne gare de marchandises. Monsieur le Maire ajoute que la mise en service d'une liaison Vaugirard Pontorson avance comme il a pu le constater lors de l'assemblée générale de l'ADPCR et lors du dernier comité de ligne Caen-Rennes.

Aménagement carrefour route de Saint James : Suite aux entretiens avec la Direction départementale des routes et suite au levé topographique réalisé, une convention pour les études d'aménagement sera conclue avec le Conseil général. Un rond-point sera sans doute créé. Monsieur Gazengel estime qu'il convient de prévoir également l'aménagement de la rue de la Libération. Monsieur Bichon répond que l'aménagement de la rue de la Libération est effectivement prévu mais qu'il faut répartir les projets sur les différents budgets. L'aménagement sera réalisé en lien avec l'aire de covoiturage.

Aménagement du carrefour de Philipotte : Il est proposé de faire intervenir sur ce projet le bureau d'études de la CCAMSM, et de travailler de concert avec la DRD.

Boulevard Clémenceau, rue Leconte de Lisle : les travaux d'aménagement et d'effacement de réseaux de ces voies seront menés de concert avec le Conseil général et le SDEM. Il est nécessaire de prévoir une somme de 30 000 € pour la réalisation des études.

Parking Séquoia : il est projeté de faire réaliser une étude par un éclairagiste pour la mise en lumière du séquoia et l'éclairage public nécessaire sur le parking, de démolir le mur. Monsieur Belloir indique que l'expertise du séquoia a démontré qu'il n'était pas atteint de maladie particulière, le stress serait lié à la démolition des bâtiments, un périmètre devra être laissé libre de tout aménagement, le parking pourra être réalisé en enrobé sous réserve que les pentes convergent vers le séquoia. Monsieur Dechancé et M. le Maire souhaitent que les pierres du mur soient conservées pour l'aménagement. Monsieur Belloir répond qu'il faudra au préalable faire confirmer la qualité de la pierre par un maçon.

Etudes rives du Couesnon : le Couesnon n'est pas suffisamment mis en valeur. Un contact a été pris avec le CAUE de la Manche pour envisager l'aménagement des rives du Couesnon sur le secteur compris entre le Pont de Pontorson et l'ancien camping. Ce projet est un projet à long terme.

Aménagement la Rive : afin de résoudre les problèmes de salubrité publique causés par le passage des moutons route de la Rive, il est envisagé de réaliser des travaux estimés à 40 000 € HT. Ce projet sera entrepris en concertation avec les riverains.

2015/02 Modification des compétences de la CCAMSM : compétence urbanisme

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du conseil communautaire 2014/12/20 – 262 :

« La loi 2014-366 du 24/03/2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) prévoit le transfert automatique de la compétence plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) aux établissements publics de coopération intercommunale dans un délai de 3 ans suivant la promulgation de la loi (soit au plus tard le 26 mars 2017)

Suite aux différentes présentations par les services de la DDTM et par le Président de la Communauté de

Communes de Saint James auprès des maires de notre territoire, il semble opportun de prendre la compétence dès maintenant pour les raisons suivantes :

- Elaborer un seul document cohérent sur tout le territoire. La loi prévoit la possibilité de réaliser des schémas de secteur.
- Couvrir l'ensemble du territoire d'un document d'urbanisme, apportant ainsi une solution pour les Communes actuellement soumises au règlement national d'urbanisme et pour les communes ayant aujourd'hui un plan d'occupation des sols qui doivent engager une révision avant le 31 décembre 2015 pour ne pas tomber en application RNU.
- Permettre aux Communes de terminer les procédures en cours et intervenir sur des sujets particuliers, en lien avec l'urbanisme, qui méritent une réflexion globale à l'échelle du territoire

Le fait de commencer dès maintenant l'exercice de cette compétence pourrait peut-être permettre l'adoption du PLUI avant la fin du mandat électoral

La rédaction de la compétence obligatoire pourrait être la suivante :

Aménagement de l'espace :

8. Plan local d'urbanisme, documents d'urbanisme tenant lieu de PLU et cartes communales »

Monsieur le Maire ajoute qu'il n'y a pas d'urgence pour la Commune à ce que ce transfert de compétence se réalise. Néanmoins, le transfert de compétence est important pour certaines Communes membres de la CCAMSM qui n'ont pas encore engagé la procédure de transformation de leur POS en PLU. Monsieur Gazengel craint que le transfert de compétence retarde l'entrée en vigueur du PLU de Pontorson. Monsieur Bichon répond que le dossier de révision est déjà bien avancé et qu'il conviendra d'arrêter le projet avant que le transfert de compétence soit effectif

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (1 abstention) décide

- D'ACCEPTER la modification de la rédaction des statuts de la communauté de communes Avranches-Mont Saint Michel et adopte la rédaction ci-après :

Aménagement de l'espace :

8. Plan local d'urbanisme, documents d'urbanisme tenant lieu de PLU et cartes communales

2015/03 Instruction des autorisations d'occupation des sols (AOS)

Considérant que l'instruction des AOS est aujourd'hui assurée par l'Etat, par les services de la délégation territoriale Sud Manche de la DDTM à titre gratuit selon les principes définis par convention,

Considérant que la loi ALUR du 24 mars 2014 réserve à compter du 1er juillet 2015 ce service aux Communes appartenant à des EPCI de moins de 10 000 habitants. Par conséquent, le service ne sera plus assuré par la DDTM pour la Commune de Pontorson,

Vu les propositions des syndicats mixtes du Pays et du SCOT (périmètre territorial correspondant aux dossiers instruits aujourd'hui par la DT Sud) d'une part et de la Communauté de Communes Avranches-Mont Saint Michel d'autre part,

Monsieur le Maire explique que la Commune est ici face à un dilemme. Au départ, la Communauté de Communes Avranches - Mont Saint Michel a engagé des démarches pour mettre en place ce service puis d'autres EPCI membres des syndicats mixtes du Pays et du Scot ont sollicités ces derniers afin de mettre en place à l'échelle de l'ensemble de ce territoire un service d'instruction des AOS. Il ne s'agit pas ici d'un transfert de compétence donc la Commune est libre de choisir son prestataire, de faire appel à un tiers ou bien d'assurer comme d'autres Communes (Saint Pair, Bréhal...) elle-même l'instruction. Monsieur le Maire ajoute que l'on peut trouver des avantages à chacune des deux propositions. Pour le syndicat mixte notamment la solidarité avec les autres EPCI du territoire, la prise de conscience du fait de l'instruction par le SCOT des difficultés d'application de la loi littoral. Monsieur le Maire passe ensuite la parole à M. Lemétayer qui privilégie le choix de la Communauté de Communes car elle est compétente en matière d'assainissement collectif, a déjà un bureau d'études, qu'elle offre davantage de proximité et de confidentialité. Monsieur Bichon complète en rappelant que les offres des deux structures ont chacune des avantages, qu'à terme l'instruction des AOS sera vraisemblablement assurée par un seul prestataire, qu'il

est effectivement difficile de se prononcer pour l'un ou pour l'autre tant que les équipes ne sont pas recrutées et que l'on ne peut connaître la qualité du service de chacun. Madame Chanvry demande le prix proposé par chacun des candidats. M. le Maire répond que le cout est équivalent mais qu'il n'est pas définitivement arrêté tant qu'il existe des incertitudes sur les décisions des collectivités. Madame Chanvry s'interroge sur la coexistence des deux propositions et leur maintien dans le temps. Monsieur le Maire répond que la proposition du syndicat mixte est arrivée trop tard, qu'il était difficile alors pour la communauté de communes de faire marche arrière mais que l'idéal serait effectivement que les deux services se rassemblent. Monsieur Belloir ajoute qu'il est difficile de choisir alors qu'aucun des deux services n'est en place et que l'on ne connaît pas leurs compétences, partager les dossiers entre les deux structures dans un premier temps permettrait de se positionner plus facilement ensuite. Monsieur le Maire précise que les Communes d' Avranches et d'Isigny ont choisi la proposition du syndicat mixte. Monsieur Lemétayer ajoute qu'il est difficile de recruter sans savoir combien de dossiers seront instruits, d'autre part la mutualisation joue sur la DGF de la Communauté de Communes. Monsieur Cachera suggère de retenir pendant un an les deux structures et d'opter pour l'une ou l'autre ensuite. Monsieur le Maire propose au conseil de voter à bulletin secret pour dans un premier temps déterminer si le conseil souhaite retenir une seule des deux structures ou bien retenir les deux propositions et partager les dossiers entre les deux organismes. Si la première solution est retenue alors le conseil votera de nouveau pour déterminer la structure qu'il souhaite retenir.

Le conseil municipal, à bulletin secret, à la majorité (14 pour, 9 contre, 1 abstention) décide de

- RÉPONDRE favorablement aux propositions de la Communauté de Communes Avranches-Mont Saint Michel et du syndicat mixte du Pays pour l'instruction des AOS
- D'AUTORISER M. le Maire à signer les conventions.

Par conséquent, l'instruction des autorisations d'occupation des sols de la Commune sera donc partagée entre les deux structures.

2015/04 Mutualisation de services-Bureau d'études CCAMSM

Monsieur Bichon explique que la Commune souhaite recourir aux services du bureau d'études de la Communauté de Communes pour la préparation de certains dossiers et notamment les plans concernant la viabilisation des lotissements ou des aménagements routiers

Madame Ameline demande pourquoi la Commune accepte de recourir à ce service et non à celui proposé pour l'instruction des AOS. Monsieur le Maire répond que la compétence du bureau d'études communautaire correspond aux projets.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ACCEPTE que la Commune puisse recourir aux services du bureau d'études de la Communauté de Communes Avranches-Mont Saint Michel.

2015/05 Cession de la parcelle 017 ZK 73

Vu la délibération 2013/79,

Vu l'estimation par le service des Domaines,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de

- CÉDER la parcelle 017 ZK 73 d'une superficie de 455 m² à M. Wanner pour la somme de 1315.16 €,
- AUTORISER M. le Maire à signer l'acte et tout document nécessaire à la réalisation de cette cession,
- DÉSIGNER Maître Serrand comme notaire.

2015/06 Restauration du prêche lot 1 avenant

Monsieur Belloir présente le projet d'avenant

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- AUTORISE M. le Maire à signer un avenant au lot 1 pour les travaux de restauration du prêche. Cet avenant est d'un montant de 9 671.2 € HT et porte le montant du marché à 56 940.60 € HT. Il correspond aux travaux de remplacement de pannes et chevrons évoqués lors du précédent conseil.

2015/07 Création de postes

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de

- CRÉER :
 - un poste d'agent spécialisé de première classe des écoles maternelles de 2ème classe à compter du 1er juin 2015, à temps complet annualisé,
 - un poste de gardien de police municipale à temps complet à compter du 13 avril 2015.

2015/08 Effacement des réseaux bourg de Cormeray

Monsieur Dupré présente le nouveau projet d'effacement des réseaux électriques et de télécommunications dans le bourg de Cormeray et indique que les travaux se limitent à l'axe le plus emprunté. Le syndicat départemental d'énergies de la Manche assure la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Suite à l'étude détaillée, le cout prévisionnel de ce projet est de 165 000 € TTC. Conformément au barème 2015 du SDEM 50, la participation de la Commune s'élèvera à 70 % du montant HT des travaux soit 96250 €. Monsieur Dupré présente également le devis pour les travaux d'éclairage public dans le bourg de Cormeray.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (1 abstention, 2 contre) décide de

- la réalisation de l'effacement des réseaux de Cormeray,
- ACCEPTE une participation de la Commune de 96 250€,
- DONNE pouvoir à M. le Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

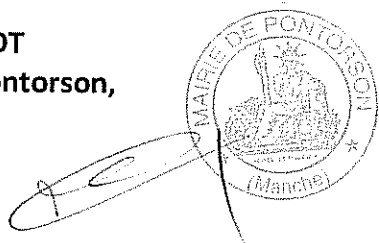
En ce qui concerne les noms de rues, M. Dechancé rappelle qu'il conviendrait d'établir un diagnostic puis de supprimer les doublons de noms de rues à l'échelle de l'ancien canton.

Monsieur Gazengel signale que le vitrail illustrant la vie de Chapdeleine de l'église de Boucey est cassé et insiste sur la nécessité de protéger ces vitraux, demande ce qu'il en est des reprises de concessions dans le cimetière de Boucey et signale que le stationnement régulier d'un véhicule rue Notre-Dame perturbe la circulation dans cette voie. Monsieur le Maire propose à M. Gazengel sur le premier point de ne pas hésiter à signaler ses constatations directement à M. Belloir, sur le deuxième point de faire le point avec Mme Galle, quant à la dernière remarque, la difficulté sera examinée.

Constatant que l'ordre du jour est épuisé, M. le Maire lève la séance à 22h55.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme.

André DENOT
Maire de Pontorson,



Christophe RUAUX
Secrétaire de Séance,